

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1376

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 41

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	7 000 000	0
ARTE France	0	2 000 000
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	5 000 000
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Avances à l'audiovisuel public » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Il se décompose en :

- une majoration de 7 000 000 € en autorisations d'engagement et de 7 000 000 € en crédits de paiement du programme « France Télévisions » ;
- une minoration de de 2 000 000 € en autorisations d'engagement et de 2 000 000 € en crédits de paiement du programme « ARTE France » ;
- une minoration de de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 5 000 000 € en crédits de paiement du programme « France Médias Monde ».